



## ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **4000711373/200157**

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : ECF CESR 35  
Adresse : 25 RUE DE LA MAREBAUDIERE 35760 MONTGERMONT  
Représentée par : Monsieur PASCAL JULAUD  
SIRET : 38105002000100      Forme juridique : S.A.R.L.  
N° d'agrément préfectoral : E 130355 0006 0      Délivré le : 21/02/2013

Pour la somme de 469 000 euros (quatre cent soixante neuf mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A1, A2 et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté au 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

**Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018**

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 02/05/2018

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

Pa...  
31240 UNION  
Tél. 05 61 24 66 45 - Fax 05 61 24 85 45  
N° Orias : 07003071 - www.orias.fr



**Groupama**  
ASSURANCE-CRÉDIT  
& CAUTION

## ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **4000711373/200158**

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : ECF CESR 35  
Adresse : 109 RUE DE PARIS 35000 RENNES  
Représentée par : Monsieur PASCAL JULAUD  
SIRET : 38105002000027      Forme juridique : S.A.R.L.  
N° d'agrément préfectoral : E 06 035 0679 0      Délivré le : 23/12/2013

Pour la somme de 469 000 euros (quatre cent soixante neuf mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A1, A2 et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté au 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

**Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018**

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 02/05/2018

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

Groupama Assurance-Crédit & Caution  
PARC DES FINANCIERS  
Parc des Financiers - 2, rue de Cabanis  
93120 L'UNION  
Tél. 05 61 24 86 05 - Fax 05 61 24 85 45  
N° Orias : 07003071 - www.orias.fr

**Groupama Assurance-crédit & Caution**

Bureaux : 5, rue du Centre — 93199 Noisy-le-Grand cedex — Tél. +33(0)1 49 31 31 31 — groupama-ac.fr

Siège social : 8-10, rue d'Astorg, 75008 Paris

380 810 283 RCS Paris — N° TVA FR 72 380810283 000 16 —APE 65.12Z — SA au capital de 20 000 000 € — Entreprise régie par le Code des assurances



**Groupama**  
ASSURANCE-CRÉDIT  
& CAUTION

## ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **4000711373/200099**

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : ECF CESR 35  
Adresse : 41 RUE DE SAINT MALO 35000 RENNES  
Représentée par : Monsieur PASCAL JULAUD  
SIRET : 38105002000068                      Forme juridique : S.A.R.L.  
N° d'agrément préfectoral : E 13 035 0001 0                      Délivré le : 01/01/2013

Pour la somme de 469 000 euros (quatre cent soixante neuf mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A1, A2 et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté au 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

**Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018**

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 02/05/2018

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

Paroisse et Allard Crédit  
Paroisse et Allard  
31200 L'UNION  
Tél. 05 61 24 86 05 - Fax 05 61 24 85 45  
N° Orias : 0700307 www.orias.fr

**Groupama Assurance-crédit & Caution**

Bureaux : 5, rue du Centre — 93199 Noisy-le-Grand cedex — Tél. +33(0)1 49 31 31 31 — groupama-ac.fr

Siège social : 8-10, rue d'Astorg, 75008 Paris

380 810 283 RCS Paris — N° TVA FR 72 380810283 000 16 —APE 65.12Z — SA au capital de 20 000 000 € — Entreprise régie par le Code des assurances



**Groupama**  
ASSURANCE-CRÉDIT  
& CAUTION

## ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **4000711373/201384**

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : ECF CESR 35  
Adresse : BOULEVARD DE LA DUCHESSE ANNE 35760 ST GREGOIRE  
Représentée par : Monsieur Pascal JULAUD  
SIRET : 38105002000092      Forme juridique : SARL  
N° d'agrément préfectoral : E 08 035 0728 0      Délivré le : 30/12/2013

Pour la somme de 469 000 euros (quatre cent soixante neuf mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A1, A2 et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté au 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

**Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018**

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 02/05/2018

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

Eiffel Assurance Crédit  
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES  
Parc de Cabanis - 31240 L'UNION  
Tél. 05 61 24 66 05 - Fax 05 61 24 85 45  
N° Orias : 07003071 - www.orias.fr

**Groupama Assurance-crédit & Caution**

Bureaux : 5, rue du Centre — 93199 Noisy-le-Grand cedex — Tél. +33(0)1 49 31 31 31 — groupama-ac.fr

Siège social : 8-10, rue d'Astorg, 75008 Paris

380 810 283 RCS Paris — N° TVA FR 72 380810283 000 16 — APE 65.12Z — SA au capital de 20 000 000 € — Entreprise régie par le Code des assurances



**Groupama**  
ASSURANCE-CRÉDIT  
& CAUTION

## ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **4000711373/201385**

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : ECF CESR 35  
Adresse : 18 BOULEVARD DOMAINE DE LA JOSSERIE 35740 PACE  
Représentée par : Monsieur Pascal JULAUD  
SIRET : 38105002000050      Forme juridique : SARL  
N° d'agrément préfectoral : E 09 035 0734 0      Délivré le : 30/12/2013

Pour la somme de 469 000 euros (quatre cent soixante neuf mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A1, A2 et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté au 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

**Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018**

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 02/05/2018

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

Par délégué  
31240 L'UNION  
Tél. 05 61 24 66 07 - Fax 05 61 24 65 45  
N° Orias : 0700307 www.orias.fr

**Groupama Assurance-crédit & Caution**

Bureaux : 5, rue du Centre — 93199 Noisy-le-Grand cedex — Tél. +33(0)1 49 31 31 31 — groupama-ac.fr

Siège social : 8-10, rue d'Astorg, 75008 Paris

380 810 283 RCS Paris — N° TVA FR 72 380810283 000 16 —APE 65.12Z — SA au capital de 20 000 000 € — Entreprise régie par le Code des assurances



**Groupama**  
ASSURANCE-CRÉDIT  
& CAUTION

## ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **4000711373/201386**

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : ECF CESR 35  
Adresse : 2 AVENUE MOZART 35830 BETTON  
Représentée par : Monsieur Pascal JULAUD  
SIRET : 38105002000076      Forme juridique : SARL  
N° d'agrément préfectoral : E 08 035 0710 0      Délivré le : 30/12/2013

Pour la somme de 469 000 euros (quatre cent soixante neuf mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A1, A2 et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté au 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

**Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018**

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 02/05/2018

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

Groupama Assurance-Crédit & Caution  
Paris  
3124  
Tél. 05 61 24 67 05 - Fax 05 61 24 65 45  
N° Orias : 0700307

**Groupama Assurance-crédit & Caution**

Bureaux : 5, rue du Centre — 93199 Noisy-le-Grand cedex — Tél. +33(0)1 49 31 31 31 — groupama-ac.fr

Siège social : 8-10, rue d'Astorg, 75008 Paris

380 810 283 RCS Paris — N° TVA FR 72 380810283 000 16 — APE 65.12Z — SA au capital de 20 000 000 € — Entreprise régie par le Code des assurances